



# AS<sup>2</sup>



## AS<sup>2</sup> 2.10 : les fiches d'utilisation

Objet : nouveautés de la version AS<sup>2</sup> 2.10 – le 28 octobre 2013

### **eTP : Liste des conventions du magasin**

Pour visualiser les conventions auxquelles le magasin a adhéré :

*Menu AS<sup>2</sup> : Tiers Payant / Conventions eTP du magasin*

### **Commander les lentilles de préférence à Beaune**

Comme pour les verres, maintenant pour les lentilles, AS<sup>2</sup> propose de commander les lentilles disponibles sur la plateforme.

Pour info. :

Le premier caractère dans l'intitulé de la lentille indique :

§ => lentille stockée sur la plateforme de Beaune

# => lentille de portage (commandées par la plateforme pour l'opticien)

### **Avec eTP les prix sous la forme Ax + B**

Jusqu'à présent les prix calculés pour eTP étaient fixes.

Certains organismes travaillent à partir d'une formule de calcul qui prend en compte un coefficient(A) et un forfait (B) afin de définir le prix de vente maximum autorisé.

A partir de la version 2.10, AS<sup>2</sup> calcul ce maximum autorisé et le compare avec le prix de l'opticien. Le plus bas sera affiché en tant que prix de vente des verres sélectionnés.

Vous pouvez retrouver toutes les fiches en cours :  
Menu AS<sup>2</sup> : Liens utiles / message d'information AS<sup>2</sup>

Le Support Technique et Fonctionnel AS<sup>2</sup> (la Hotline)